



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 04 AVRIL 2011

République Française

Département du Bas-Rhin

Date de convocation : 29/03/2011

Nombre de délégués : 26

Délégués en fonction : 26

Délégués présents : 23 + 1 pouvoir

Etaient présents :

Marckolsheim :

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,
M. Jean-Marie HAEFFELI,
M. Marc GAUTIER,
M. Jean-Paul SEILLER,
Mme Catherine GREIGERT,
M. Jean-Pierre ARNOLD,
Mme Christiane BERNARD,
Mme Patricia CUCUAT (suppléante),
M. Jean-Claude MULLER,
Mme Claudine OBER,
M. Gilles WEBER,

Artolsheim :

M. Bernard SCHULTZ,

Bootzheim :

M. Georges BLANCKAERT,
M. François GALLIN,

Elsenheim :

M. Francis MERTZ,
M. François REMOND,

Heidolsheim :

M. Alex JEHL,

Hessenheim :

Mme Anne-Lise ULRICH,
M. Benoît ECK (suppléant),

Mackenheim :

M. Jean-Claude SPIELMANN,
M. André SCHMITT,

Ohnenheim :

M. Jean-Jacques KRACHER,
M. Jean-Louis SCHWEIN (suppléant).

Etaient absents excusés :

Mme Chrystelle ERARD,
M. Philippe PIVARD,
Mme Danièle SCHWEIN (suppléante),
M. Antoine HERTH,
Mme Agnès DUWERNELL (suppléante),
M. Richard GUIOT (procuration à M. Alex JEHL),
Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante),
M. Yves MUNSCH,
M. Rémy STOECKLE,
M. Francis BRAUN (CG 67).

Assistaient en outre :

M. Gérard SIMLER (Conseiller Général),
M. Jean-Marie SIMLER (CCGR),
M. Jean-Paul BEHR (Trésorier),
M. Stéphane ROMY (Secrétaire Général),
M. Thierry GELB (Agent de Développement),
Mme Anne-Déborah HUMILIER (Chargée de communication).

L'an deux mil onze,
le quatre avril à vingt heures,
le Conseil de Communauté s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Marckolsheim.

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président,

ORDRE DU JOUR

A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Février 2011
2. Décisions du Président

B) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim : Approbation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre
2. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim : Acquisitions foncières
3. Fonds de concours à la Commune d'Elsenheim pour la réfection et la réalisation de travaux annexes à la salle polyvalente

C) FINANCES

1. Comptes administratifs et compte de gestion 2010
2. Budgets principal et annexes – Affectation des résultats 2010
3. Budgets principal et annexes 2011
4. Fiscalité locale 2011 – fixation des taux des taxes locales
5. Subventions 2011

D) VOIRIE

1. Rue des Prés à Artolsheim – Convention de maîtrise d'œuvre avec la Commune

E) SERVICES A LA POPULATION

1. Relais d'Assistantes Maternelles et ALSH – Convention avec la CAF du Bas-Rhin pour le financement de l'acquisition d'une structure de mobilité et de matériel d'équipement et de mobilier

F) ENVIRONNEMENT

1. Etude de faisabilité pour la restauration de l'Altwasser – Convention avec l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse
2. Animation et Gestion du Parc du Rhinwald – Avenant financier 2011 avec l'ONF

G) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. PAIM – Demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux (DETR)

H) DIVERS

1. PLU de Bootzheim – Avis sur le projet arrêté

I) VŒUX ET COMMUNICATIONS

A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2011

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance,

- ✓ **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 28 février dernier préalablement diffusé à l'ensemble des conseillers.

2. Décisions du Président

Le **Président** rend compte des décisions et arrêtés qu'il a pris en vertu de la délégation consentie par le Conseil de Communauté. Il s'agit des décisions suivantes :

- Décision n°2011-12 en date du 11 février portant conclusion de l'avenant n°1 d'un montant de 2 030 € HT à la mission de programmation pour la construction du siège administratif et technique de la Communauté de Communes ;
- Décision n°2011-13 en date du 15 février portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre à la société BEREST pour le réaménagement de la place de l'église et la rue Kolb à Marckolsheim pour un montant de 18 000 € HT ;
- Décision n°2011-14 en date du 16 février portant attribution des travaux de voirie rue de la Forêt à Bootzheim à la société SCREG pour un montant de 406 638,33 € TTC ;
- Décision n°2011-15 en date du 16 février portant attribution des travaux de pose des réseaux secs rue de la Forêt à Bootzheim à la société SOBECA pour un montant de 70 539 € TTC ;
- Décision n°2011-16 en date du 17 février portant attribution de l'étude de préféabilité en vue de la création d'une unité de méthanisation à la société APODOTIK GAÏA pour un montant de 18 500 € HT ;
- Décision n°2011-17 en date du 17 février portant attribution de la fourniture de papier de reprographie à la société PAPYRUS ;
- Décision n°2011-18 en date du 17 février portant retrait anticipé de 500 000 € sur un compte à terme du Trésor Public ;
- Décision n°2011-19 en date du 2 mars portant attribution des travaux de voirie rue du Moulin à Ohnenheim à la société ETM pour un montant de 282 970,01 € TTC ;
- Décision n°2011-20 en date du 2 mars portant attribution des travaux de pose des réseaux secs rue du Moulin à Ohnenheim à la société VIGILEC pour un montant de 72 675,78 € TTC ;
- Décision n°2011-21 en date du 2 mars portant attribution des travaux de pose des réseaux secs rue du Moulin à Artolsheim à la société VIGILEC pour un montant de 57 181,96 € TTC ;
- Décision n°2011-22 en date du 2 mars portant attribution des travaux de voirie rue du Moulin à Artolsheim à la société PONTIGGIA pour un montant de 232 712,90 € TTC ;
- Décision n°2011-23 en date du 8 mars portant attribution du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la gendarmerie intercommunale à la SERS pour un montant de 49 410 € HT ;
- Décision n°2011-24 en date du 9 mars portant attribution des travaux de pose des réseaux secs rue des Messieurs à Hessenheim à la société SOBECA pour un montant de 22 382,18 € TTC ;

- Décision n°2011-25 en date du 9 mars portant attribution des travaux de voirie rue des Messieurs à Hessenheim à la société VOGEL pour un montant de 81 310,54 € TTC ;
- Décision n°2011-26 en date du 9 mars portant attribution des travaux de voirie rue de l'Ecole à Elsenheim à la société VOGEL pour un montant de 114 766,96 € TTC ;
- Décision n°2011-27 en date du 9 mars portant attribution des travaux de pose des réseaux secs rue de l'Ecole à Elsenheim à la société VIGILEC pour un montant de 24 271,03 € TTC ;
- Décision n°2011-28 en date du 9 mars portant attribution des prestations de géomètres pour la réalisation de levés topographiques pour les études d'aménagements routiers à la société SCHALLER-ROTH-SIMLER pour un montant de 22 695 € HT ;
- Décision n°2011-29 en date du 21 mars déclarant sans suite la consultation organisée pour le mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la construction de la gendarmerie intercommunale de Marckolsheim.

Ces décisions ne font part d'aucune observation de la part de l'Assemblée.

B) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim : Approbation du programme et lancement du concours de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

1) Programme technique de l'opération

Le Président expose que la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs a décidé d'engager la construction d'une caserne de gendarmerie au profit de la brigade territoriale de proximité à l'entrée de la commune de Marckolsheim (à l'angle de la RD 424 et de la RD 468), afin de conforter la présence de ce service public de sécurité au niveau du bassin de vie de cette commune.

La Communauté de Communes entend ainsi satisfaire aux besoins fonctionnels actuels et futurs, et répondre aux exigences techniques et réglementaires en vigueur.

Le projet retenu consiste à construire une caserne de gendarmerie au profit de la brigade territoriale de proximité de chef-lieu à l'effectif de 1 officier, 6 sous-officiers et 1 gendarme adjoint.

Cette caserne comprend deux zones fonctionnelles indépendantes :

- une zone « locaux de service et techniques » composée de deux entités :
 - une entité « bureaux et espaces associés ». Cette zone sera réalisée dans un bâtiment unique et sur un seul niveau ;
 - une entité « technique ». Elle sera à réaliser dans un bâtiment de type industriel soit isolé, soit en juxtaposition du bâtiment de l'entité « bureau et espaces associés », tout en respectant les contraintes d'implantation des bâtiments.

Ce bâtiment comprend en outre le garage pour les véhicules de service, les locaux groupe électrogène, magasin et ingrédients.

Enfin, le local hébergement du gendarme volontaire adjoint sera construit en juxtaposition du bâtiment de service, sans liaison directe, en rez-de-chaussée, avec un accès indépendant.

- une zone « logement » qui comprend les logements familiaux. Les bâtiments seront réalisés en collectifs, semi-collectifs ou individuels. Ils représentent une zone indépendante avec son propre axe routier et piétonnier.

Ces deux zones fonctionnelles indépendantes seront séparées physiquement par une clôture type haie végétale qui fera écran.

Un passage libre sera réalisé dans cette clôture pour permettre la circulation des véhicules (privés ou de service).

Une cour de service intérieure devra être créée au sein de la zone « service et technique » et l'accès au garage devra se faire au sein de celle-ci.

Les accès de service de l'espace police judiciaire devront se situer hors de la vue des familles et du public (qui circule sur la voie publique ou qui se rend à la brigade).

Compte tenu de la situation géographique particulière du projet situé en entrée d'agglomération, la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs ambitionne la réalisation d'un bâtiment de grande qualité architecturale intégrant les problématiques actuelles en matière de développement durable

Afin de d'assurer de la faisabilité de l'opération en terme de coûts notamment eu égard du cahier des charges établi par les service de la gendarmerie et la définition du programme technique de l'opération qui servira de base à la consultation nécessaire pour la désignation du maître d'œuvre sous forme de concours d'architecte, la Communauté de Communes a décidé de recourir à un programmiste le Cabinet WPI. Ce dernier a établi une nouvelle estimation du prix de l'opération et une nouvelle proposition d'aménagement des bâtiments peu consommatrice en foncier qui est présentée aux conseillers communautaires.

❖ Le coût estimé de l'investissement est de 2 472 000 € HT.

Il se répartit comme suit :

- Travaux : 1 900 000 € HT
- Honoraires : 372 000 € HT
- Divers : 200 000 € HT

L'acquisition du foncier nécessaire s'élève à 750 000 €

❖ Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Coût : 3 710 000 € TTC

Recettes :

- FCTVA : 455 000 €
- Etat : 1 525 000 €
- Reprise foncier : 713 000 €

Charge résiduelle pour la CCME : 1 017 000 € couverts par emprunt.

2) Concours de maîtrise d'œuvre

Le Président indique que compte tenu du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre, la consultation sera lancée sous forme de concours restreint conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics. Le marché sera ensuite négocié avec le ou les lauréats.

Après avis d'appel public à la concurrence, il est proposé de retenir 3 candidats sélectionnés sur dossier conformément aux critères de sélection des candidatures préalablement fixés. Le choix final se fera entre ces trois candidats retenus.

Une prime sera versée aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours. Le montant de cette prime est estimé à 9 000 € HT par candidat.

Le jury de concours sera constitué au vu de l'article 24 du Code des Marchés Publics de la manière suivante :

a) *Membres à voix délibérante*

❖ Représentant du maître de l'ouvrage : Président et 5 membres

- ❖ Personnes désignées par le Président du jury :
 - Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5 personnes)
 - Personnes qualifiées ayant la même qualification professionnelle que celle exigée des candidats pour participer au concours (maîtres d'œuvre) ou une qualification équivalente, devant représenter au moins 1/3 de l'ensemble des membres du jury.

b) *Membres à voix consultative*

- ❖ Le Trésorier et le représentant du Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et la Répression des Fraudes.

Les personnalités dont la participation présente un intérêt particulier ainsi que les personnes qualifiées seront désignées nominativement par arrêté du Président préalablement à la première réunion du jury.

Le mandataire pour la mission de maîtrise d'ouvrage assistera la Communauté de Communes pour le choix du maître d'œuvre.

Afin d'accompagner la réflexion tout au long des phases de conception, de réalisation et de mise en service de l'équipement, une commission technique composée du mandataire, du Directeur Général des Services et de Monsieur Marc GAUTIER, Vice-Président sera mise en place.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré:

- ✓ **Approuve** le programme des travaux ;
- ✓ **Arrête** le coût prévisionnel des travaux à 1 900 000 € HT soit un coût global prévisionnel de l'opération de 2 472 000 € HT (hors acquisitions foncières) ;
- ✓ **Autorise** le Président à engager la procédure de concours de maîtrise d'œuvre selon les principes énoncés ci-dessus ;
- ✓ **Vote** les crédits complémentaires à la réalisation de cette opération ;
- ✓ **Arrête** la composition du jury de concours de la manière suivante :

- ❖ *Communauté de Communes : Président et 5 membres (5 suppléants) :*

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>Monsieur Jean-Marie HAEFFELI</u>	<u>Monsieur Jean-Claude SPIELMANN</u>
<u>Monsieur Georges BLANCKAERT</u>	<u>Monsieur Jean-Louis SCHWEIN</u>
<u>Monsieur Alex JEHL</u>	<u>Monsieur Bernard SCHULTZ</u>
<u>Madame Anne-Lise ULRICH</u>	<u>Monsieur Jean-Paul SEILLER</u>
<u>Monsieur Jean-Jacques KRACHER</u>	<u>Monsieur Francis MERTZ</u>

- ❖ *Personnalités désignées (5 au maximum) :*

<u>Un représentant du Service des Affaires Immobilières de la Gendarmerie</u>

- ❖ *Personnes qualifiées désignées (au moins 1/3 du jury) :*

<u>Un représentant de l'Ordre des Architectes</u>
<u>Un représentant des services techniques du Conseil Régional œuvrant dans le domaine du bâtiment</u>
<u>Un représentant du CAUE du Bas-Rhin</u>
<u>Un représentant des bureaux d'études et d'ingénierie (SYNTEC)</u>

- ✓ **Fixe** à 18 000 € HT le montant de l'enveloppe globale des primes à répartir entre les 2 candidats sélectionnés (hors lauréat) dont les modalités d'attribution seront fixées par le règlement du concours à venir ;

- ✓ **Approuve** la création d'une commission technique composée du mandataire du maître d'ouvrage, du Directeur Général des Services et de M. Marc GAUTIER, Vice-Président destinée à accompagner la réflexion tout au long des phases de conception, de réalisation et de mise en service de l'équipement ;
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette consultation.

Adopté à l'unanimité.

2. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim : Acquisitions foncières

Rapporteur : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Président explique qu'en vue de l'acquisition à l'amiable des terrains d'emprise pour la réalisation de la nouvelle gendarmerie intercommunale de Marckolsheim, le Conseil de Communauté est invité à prendre acte du prix d'achat des terrains d'une surface totale de 242,88 ares.

Le service des domaines dans son avis du 28 février 2011 a fixé le prix à l'are à 2 100 € pour les terrains situés en zone du POS en INA1 et à 7 000 € pour ceux situés en UAa.

Le coût global des acquisitions foncières est de ce fait évalué à 750 000 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Prend acte** le prix d'acquisition à l'are estimé par le service des domaines comme suit :

Zone POS	Valeur à l'are
INA1	2 100 €
UAa	7 000 €

- ✓ **Fixe** le montant de l'indemnité pour perte de récolte attribuée aux exploitants des parcelles situées dans l'emprise de l'opération, sur la base du barème établi par la Chambre d'Agriculture ;
- ✓ **Autorise** le Président à négocier sur la base de ces montants avec les propriétaires et exploitants concernés l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la gendarmerie;
- ✓ **Autorise** le Président à signer les actes amiables avec les propriétaires et/ou ayant-droits ;
- ✓ **Décide d'inscrire** les crédits nécessaires au budget annexe « Gendarmerie Intercommunale ».

Adopté à l'unanimité.

3. Fonds de concours à la Commune d'Elsenheim pour la réfection et la réalisation de travaux annexes à la salle polyvalente

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Président rappelle que par délibération en date du 30 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux Communes réalisant des projets d'investissements destinés à assurer, en particulier, une plus grande attractivité du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, la Commune d'Elsenheim souhaite procéder à la réfection de la toiture de la salle polyvalente communale qui connaît des problèmes d'étanchéité et à la réalisation d'autres travaux connexes. Pour assurer une partie de son financement, la Commune sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours, sachant que les travaux sont estimés à environ 210 000 € TTC et que le montant du concours n'excède pas la part prévisionnelle de financement assurée par la Commune.

Il est rappelé que la Commune doit, pour que le versement du fonds soit effectif, délibérer dans le même sens.

Le Président indique qu'à ce jour, trois communes n'ont pas encore sollicité ce fonds de concours : Marckolsheim, Mackenheim et Heidolsheim.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- ✓ **Approuve** le versement d'un fonds de concours de 60 000 € à la Commune d'Elsenheim pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente et d'autres travaux connexes à la salle polyvalente ;
- ✓ **Approuve** le projet de convention avec la Commune d'Elsenheim préalablement diffusé aux conseillers ;
- ✓ **Autorise** le Président à le signer ;
- ✓ **Décide** de l'inscription des crédits nécessaires au programme 134 - fonction 020 - article 204141 « subventions d'équipement versées aux communes » au budget 2011.

Adopté à l'unanimité.

C) FINANCES

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

1. Comptes administratifs 2010

Le Président indique que conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, il appartient au Conseil de Communauté de prendre connaissance et débattre du Compte Administratif de l'exercice 2010 dont les écritures coïncident avec la comptabilité tenue par le Trésorier Municipal et retranscrite dans le compte de gestion.

Comme il l'a déjà indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la Communauté de Communes se trouve en 2010 dans une situation financière saine avec un fonds de roulement de plus de 5,1 M€, un endettement quasiment insignifiant caractérisé par une capacité de désendettement de 0,3 années et des épargnes de gestion et brute de plus de 2 M€.

Les taux de fiscalité n'ont pas évolué par rapport à 2009.

Il passe ensuite à une présentation des résultats des différents budgets.

a) **Le budget général**

L'exercice 2010 se solde pour le budget principal par un résultat global positif, toutes sections confondues de 4 942 514,23 € contre 3 683 644,65 € en 2009. Ce montant correspond au fond de roulement disponible pour la collectivité au 1^{er} janvier 2011.

La section de fonctionnement connaît un excédent de 5 340 249,62 € (5 064 884,08 € en 2009) et la section d'investissement un déficit de 397 735,39 € (1 381 239,43 € en 2009).

Cette situation est la résultante d'une amélioration significative des épargnes de la Collectivité. Ainsi, l'épargne de gestion s'établit à 2 048 119,25 € en 2010 contre 1 746 074,76 € soit une augmentation de 17,3% , l'épargne brute à 2 040 511,08 € contre 1 728 438,61 € en 2009 soit une évolution de + 18 % et l'épargne nette à 1 918 551,84 € contre 1 606 479,67 € soit une hausse de 19,4 %.

➤ **Le fonctionnement**

- *L'évolution des dépenses*

Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement auxquelles on retranche les écritures d'ordre et la reprise des résultats ont cru de + 9,5% par rapport à 2009.

Ce rythme est semblable à celui constaté entre 2009 et 2008. Et ce, malgré l'augmentation des effectifs en 2010 (un attaché à temps plein en plus et une chargée de communication à mi-temps en sus à partir du 1^{er} juillet 2010) et la régularisation de certaines dépenses dues au titre de l'exercice 2009 sur l'année 2010.

Les charges à caractère générale augmentent de 63 % en raison des hausses constatées au niveau de l'article « contrats de prestations de service » (+67%), des locations immobilières (+408%), et des charges locatives de propriété (+113%).

Ces hausses importantes résultent du rattachement de certaines charges de loyer non facturées en 2009 sur l'exercice 2010, comme par exemple le loyer dû à la Commune de Marckolsheim pour l'hébergement du RAI ou encore du solde concernant l'éducation à l'environnement pour la Maison de la Nature. De même, ont été versées deux années de frais de gestion à l'ONF pour le parc du Rhinwald.

Les charges de personnel augmentent de 16% compte tenu principalement des recrutements effectués (deux attachés), du reclassement d'un contrôleur de travaux en technicien supérieur territorial et de la modification du régime indemnitaire de ce dernier agent.

Ce poste évolue aussi en raison de la stagiairisation de deux agents à mi-temps jusqu'à présent non titulaires. Les charges de personnel représentent environ 18% des dépenses de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 3,5% par rapport à 2009 du fait de la diminution des subventions octroyées aux autres organismes de 10% (fin des versements effectués au profit d'Astéried en particulier).

Les charges d'intérêts de la dette diminuent de 57% et les charges exceptionnelles sont stables malgré une légère hausse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe piscine de 1,7%.

- *L'évolution des recettes*

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse de 12,7% par rapport à 2009. Cette évolution est supérieure à celle constatée entre 2009 et 2008 qui était de +9,9%.

Les produits des services connaissent une chute de 40% du fait des moindres rentrées liées aux missions de maîtrise d'œuvre exercées par la Communauté de Communes (-50% par rapport à 2009).

Les contributions fiscales restent stables. Leur évolution est la résultante de la suppression de la taxe professionnelle qui est remplacée par la CET dont le rendement fiscal est moins dynamique. L'année 2010 a été toutefois une année de transition dans la mise en place de ce nouveau dispositif et la tendance constatée en 2010 demande à être confirmée.

Les dotations sont en hausse de 84% par rapport à 2009 du fait du double versement en 2010 du fonds départemental de taxe professionnelle dû au titre des exercices 2009 et 2010 pour l'entreprise SYRAL.

Les produits financiers du fait de la baisse des taux de rémunération, mais aussi de l'allongement des durées de placement qui fait que les intérêts ont été versés début 2011 connaissent une chute conséquente de 92% de leur montant par rapport à 2009.

- **L'investissement**

- *Les dépenses*

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 16,8% par rapport à 2009. Les dépenses d'équipement sont par contre en forte hausse (966 078,37 € contre 17 480,13 € en 2009).

La voirie concentre près de 40% des crédits d'investissement. Ont été ainsi engagés et réalisés en 2010, outre le gros entretien, les travaux de la rue de la Patrie à Artolsheim et de la rue du Moulin à Elsenheim.

Les pistes cyclables ont accaparé près de 30% des dépenses d'investissement avec notamment l'achèvement de la piste entre Marckolsheim et Elsenheim et la réalisation de la voie verte Tulla.

L'administration générale représente 12% des consommations avec en particulier le versement de deux fonds de concours de 60 000 € aux communes d'Ohnenheim et d'Hessenheim.

L'économie a mobilisé 7% des crédits d'investissement avec la réflexion sur le label pôle d'excellence rurale et le versement d'une aide à la société JBL de 75 000 €.

- *Les recettes*

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 342 620,47 € et sont en progression de 22% par rapport à 2009.

La principale recette provient des excédents de fonctionnement capitalisés (partie de l'excédent de fonctionnement 2009 affectée à la couverture de la section d'investissement) à hauteur de 1 381 244 €. Elle est abondée par le FCTVA et les subventions d'investissement perçues.

b) Les budgets annexes

❖ PISCINE AQUARIED

Le Président invite **Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président** à présenter les comptes du budget annexe. L'exercice 2010 se solde par un résultat global positif de 284 806,91 € contre 339 043,22 € en 2009.

La section de fonctionnement connaît un déficit de 11 367,24 € (subvention du budget principal comprise) contre un excédent de 717,90 € en 2009 et la section d'investissement un excédent de 296 174,15 € contre 338 325,32€ en 2009.

➡ Le fonctionnement

- *Les dépenses*

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 588 371,89 €. Elles progressent légèrement de 0,6 % par rapport à 2009. Cette évolution était de 4% entre 2009 et 2008.

Les achats progressent de 3,2 % par rapport à 2009. Ceci, sous l'influence de l'augmentation des prix de l'énergie en particulier.

Les services extérieurs augmentent de 4,7% en raison du recours à de nouveaux prestataires extérieurs pour s'assurer de la bonne exécution de nouvelles règles en matière d'hygiène et de sécurité et de l'augmentation de certains contrôles.

Les charges de personnel évoluent de 4,8% en raison des avancements de grade et de l'attribution d'une bonification indiciaire à un agent faisant fonction de chef de bassin.

- *Les recettes*

Les conditions météorologiques défavorables de l'été 2009 ont entraîné une baisse des entrées et par voie de conséquence une diminution légère des recettes de 2%.

La section de fonctionnement est équilibrée par le versement d'une subvention d'équilibre de 423 000 € en hausse de 1,7 % par rapport à 2009.

➡ L'investissement

- *Les dépenses*

Les dépenses sont arrêtées à un montant de 68 259,23 € en baisse de 33% par rapport à 2009.

Les dépenses d'équipement ont été moindres 17 442,89 € contre 50 757,28 € en 2009. Le remboursement du capital de la dette restant inchangé à 50 816,34 €.

- *Les recettes*

Les recettes sont en baisse de 17% par rapport à 2009 du fait du moindre encaissement de FCTVA et de la diminution du résultat d'investissement reporté constaté.

❖ PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL

Présenté par **Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président**, ce budget annexe permet d'isoler la gestion financière et comptable de l'opération d'aménagement du lotissement intercommunal. Il se termine en 2010 par un résultat négatif de 482 121,13 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 695 839,70 € alors que la section d'investissement constate un déficit de 482 121,13 €.

➤ Le fonctionnement

- *Les dépenses*

Les dépenses de fonctionnement s'élève à 695 839,70 € (déficit de fonctionnement 2009 de 43 801,58 € compris). Elles concernent principalement les travaux de viabilisation des lots pour 443 801,19 €, les frais d'études (28 794,18 €) et l'indemnisation des pertes agricoles (85 190,35 €). Elles comprennent également le paiement des taxes foncières et des charges d'intérêts liées aux avances déjà consenties par le Conseil Général.

Concernant la viabilisation du lotissement, **Monsieur MERTZ** tient à rendre hommage à l'implication forte de Monsieur Gilles DONTENVILLE, technicien supérieur à la Communauté de Communes pour faire avancer de manière significative les travaux.

- *Les recettes*

Les recettes d'un montant de 695 839,70 € concernent des écritures d'ordre liées aux stocks.

➤ L'investissement

- *Les dépenses*

Les dépenses d'un montant de 606 803,90 € concernent des écritures d'ordre comptable.

- *Les recettes*

Les recettes d'un montant de 124 682,77 € intègrent une écriture d'ordre comptable, ainsi que la reprise de l'excédent d'investissement 2009 de 43 801,58 €.

❖ REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Le Président invite **Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président** à présenter les comptes du budget annexe. Ce budget a la particularité de n'avoir que la section de fonctionnement. Il se solde par un excédent de 14 244,93 € contre 33 627,90 € en 2009.

- *Les dépenses*

Les dépenses s'établissent à 859 529,33 €. Elles sont en hausse de 7,2 % par rapport à 2009.

La contribution au SMICTOM passe de 782 264,01€ à 854 200,60 € soit une croissance de 9,2 %. Les titres annulés régressent de 39,5 %.

- *Les recettes*

Les recettes augmentent de 4,6% par rapport à 2009.

Le produit de la redevance passe de 788 010 € à 835 777,36 € soit une hausse de 6,1%. L'excédent de fonctionnement permettant d'apporter le complément de financement des dépenses se réduit de 45 884,19 € en 2009 à 33 627,90 € soit une baisse de 26%.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n°62- 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010,

Vu les décisions budgétaires modificatives approuvées les 5 juillet 2010, 20 septembre 2010 et 21 décembre 2010,

CONSIDERANT que le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer avant le 30 juin 2011 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président, au titre de l'exercice 2010,

CONSIDERANT que Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président a quitté la séance et laissé le soin à Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président de la présider, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le compte de gestion fait ressortir une identité d'écritures avec le compte administratif,

PREND ACTE des comptes 2010 arrêtés comme suit :

➔ **Budget principal :**

Fonctionnement :

Dépenses : 3 127 630,47 €

Recettes : 8 467 880,09 €

Résultat : 5 340 249,62 €

Investissement :

Dépenses : 2 740 355,86 €

Recettes : 2 342 620,47 €

Résultat : - 397 735,39 €

Résultat global : 4 942 514,23 €

➔ **Budget annexe Piscine Aquaried :**

Fonctionnement :

Dépenses : 588 371,89 €

Recettes : 577 004,65 €

Résultat : -11 367,24 €

Investissement :

Dépenses : 68 259,23 €

Recettes : 364 433,38 €

Résultat : 296 174,15 €

Résultat global : 284 806,91 €

➔ **Budget annexe REOM :**

Fonctionnement :

Dépenses : 859 529,33 €

Recettes : 873 774,26 €

Résultat : 14 244,93 €

Résultat global : 14 244,93 €

➔ **Budget annexe ZAIM :**

Fonctionnement :

Dépenses : 695 839,70 €

Recettes : 695 839,70 €

Résultat : 0 €

Investissement :

Dépenses : 606 803,90 €

Recettes : 124 682,77 €

Résultat : - 482 121,13 €

Résultat global : -482 121,13 €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes du budget principal et des budgets annexes,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs au titre de l'exercice 2010 comme ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2. Comptes de gestion 2010

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62- 1587 du 29 décembre 1962 portant sur le règlement général sur la comptabilité publique,

Après avoir approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 de chacun des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes,

DECLARE, à l'unanimité,

Que les comptes de gestion dressés pour chacun des budgets de l'exercice 2010 par le Trésorier ; visé et certifié conforme par le Président ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Budgets principal et annexes – Affectation des résultats 2010

➔ BUDGET PRINCIPAL

L'exercice 2010 se solde par un excédent au niveau de la section de fonctionnement de 5 340 249,69 € et un déficit de 397 735,39 € en investissement.

Le Conseil de Communauté est prié de statuer sur :

- ✓ l'affectation de 397 735,39 € en investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- ✓ la mise en réserve du solde du résultat soit 4 942 514,23 € en réserves - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Décide** de l'affectation de 397 735,39 € en investissement, pour résorber le besoin de financement constaté, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- ✓ **Décide** de la mise en réserve du solde du résultat soit 4 942 514,23 € en réserves - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

4. Budgets principal et annexes 2011

Le Président souligne que le projet de budget 2011 d'un montant total de 24 395 177 € s'inscrit dans un contexte économique et institutionnel incertain.

Malgré ces incertitudes, la Communauté de Communes entend une politique active dans ses domaines de compétence pour un développement toujours plus harmonieux et solidaire du bassin de vie de Marckolsheim.

Cette ambition se caractérise au niveau de ce projet de budget par une augmentation consécutive des dépenses d'équipement de 14%.

Il tient à exprimer ses remerciements aux services de la Communauté de Communes pour la qualité du travail préparatoire réalisé en amont de la tenue de cette réunion.

a) Le budget principal

Le volume prévisionnel du budget principal s'élève à 16 271 326 €. Il est en augmentation de 7 % par rapport aux crédits inscrits l'année 2010. Il représente 67% des crédits inscrits au titre de l'exercice 2011.

➤ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en volume en dépenses et en recettes à 9 182 501 €. Elle est en progression de 16,7% (écritures d'ordre et reprise des résultats compris).

- *Les dépenses*

Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses auxquelles on déduit les dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement) sont chiffrées à 3 106 619 € contre 2 991 535 € en 2010. Elles sont en hausse en volume de 3,84% par rapport à 2010 et de 2,24% en terme réel (inflation prévisionnelle de 1,6% déduite).

Les dépenses imprévues passent de 110 000 € à 200 000 €.

Les charges exceptionnelles connaissent une hausse de 19,5% du fait de l'accroissement de la subvention allouée au budget annexe de la piscine qui croît de 4,4%, mais aussi de la création du budget annexe « école de musique » dont les comptes ont été équilibrés par le versement d'une subvention de 59 470 €.

Les dépenses de personnel sont maîtrisées (+1,06% par rapport à 2010) et tiennent compte de l'effet GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité), mais aussi du recrutement prévu d'un technicien supérieur territorial à compter du 1^{er} juin. Le coût de cette embauche étant évalué à environ 19 000 €.

Les autres postes de dépenses sont orientés à la baisse. La plus importante résulte de la baisse des charges d'intérêts de la dette (-50%).

Les charges à caractère général sont estimées à 567 664 € soit une évolution de -6,5% par rapport à 2010, malgré une hausse conséquente de contrats de prestations de service (+30%) ou les fournitures administratives. L'augmentation des crédits étant liée pour cet article à la mise en place du groupement de commandes pour l'achat de papier. Elle est financée par un supplément de recettes identique au niveau des ressources de fonctionnement. La hausse des crédits affectés à l'article « Contrats de prestations de service » s'explique par la mise en place de nouvelles prestations « externalisées » comme l'assistance offerte par la société Finances Actives pour la gestion de la dette, la mise en place de la prospective budgétaire ou encore par CDC FAST pour la dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité. Elle résulte aussi d'une revalorisation des tarifs de certains des prestataires actuels, d'une augmentation des crédits alloués au fonctionnement du TAD (+11,6%), ou encore à la maintenance et l'hébergement pour le site internet de la CCME.

Le Président laisse la parole à **Monsieur Jean-Claude SPIELMANN**, Vice-Président, pour présenter les crédits inscrits au titre de la communication.

Le Président précise ensuite que les autres charges de gestion courante sont en également en baisse de 1,9% par rapport à 2010. Cette évolution attendue résulte de la diminution des crédits inscrits pour l'école de musique, la subvention allouée à ce budget annexe étant comptabilisée en charges exceptionnelles. Au niveau de ce même chapitre, la subvention allouée au RAI est en hausse de 6,8% par rapport à 2010, tout comme celle affectée à la Mission Locale qui passe de 4 940 € à 7 240 €.

- *Les recettes*

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes de fonctionnement auxquelles on soustrait la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté) sont estimées à 4 239 986 € soit une hausse de 1,3%.

Les prestations de services attendues sont en recul de 21% en raison de moindres rentrées au titre des missions de maîtrise d'œuvre confiées à la Communauté de Communes par les communes et d'autres tiers (5 000 € contre 45 000 € en 2010). Il s'agit d'une estimation basse de cet article.

Les recettes liées à la fiscalité sont stables à 3 319 383 €. Ce montant résulte du retraitement comptable de ces recettes puisqu'il convient d'intégrer la dotation de compensation versée au titre de la réforme de la Taxe Professionnelle et qui est inscrite au niveau des dotations et participations. On constate que les dotations liées à la réforme de la fiscalité des entreprises représentent près de 42% des ressources fiscales de la collectivité.

Les dotations après retraitement de la dotation de compensation évoquée précédemment s'élèvent à 822 695 € (+4,4% par rapport à 2010). Elles résultent d'un accroissement du produit espéré au niveau de l'attribution du fonds de compensation départemental de TP (+13,7%). La DGF est comptabilisée à son niveau de 2010, conformément à la volonté affichée par le Gouvernement de geler les dotations versées aux Collectivités Locales pour les trois prochaines années.

Les produits financiers liés aux placements devraient être similaires à ceux prévus en 2010, malgré des excédents de trésorerie moindres du fait des investissements conséquents prévus cette année. L'évolution des taux de rémunération des comptes à terme devrait être orientée à la hausse en raison de la hausse prévisionnelle des taux d'intérêts.

Les produits exceptionnels sont plus élevés du fait de la perception en 2011 d'indemnités liés aux sinistres survenus en 2010 sur des lampadaires.

Les recettes de fonctionnement sont complétées par la reprise de la part de l'excédent de fonctionnement 2010 non affecté en section d'investissement pour un montant de 4 942 515 €.

➔ **La section d'investissement**

La section d'investissement est estimée à 7 088 825 € contre 7 306 955 € soit une baisse de 3 %.

- *les dépenses*

Les dépenses d'investissement (hors écriture d'ordre et reprise du résultat d'investissement 2010 négatif de 397 736 €) s'élèvent à 6 571 089 € contre 5 805 715 € en 2010.

Elles sont en hausse de 13% par rapport à 2010. Cette tendance est la conséquence de l'accroissement des crédits alloués aux dépenses d'équipement qui passent de 4 906 575 € à 5 592 289 € en 2011 soit une hausse de 14 %.

Il est à noter qu'une provision de 346 104 € est prévue pour la réalisation des grands projets à venir.

Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président, présente en détail les inscriptions budgétaires au titre de la voirie.

Le Président précise concernant la voie verte TULLA que le revêtement mis en œuvre selon les recommandations faites par les services de l'ONF et de Voies Navigables de France (VNF) ne donne pas satisfaction. Une réflexion sera menée pour améliorer la qualité de la circulation cyclable sur cette voie, d'où l'inscription d'un crédit de 101 100 € au budget primitif pour remédier à cette situation.

Le Président indique que la compétence voirie absorbe près de 47% des crédits d'équipements, l'administration générale avec les crédits affectés pour la réalisation du siège administratif et technique environ 24%, les pistes cyclables 13% et la politique jeunesse avec le périscolaire d'Heidolsheim 12%.

Les crédits affectés au remboursement du capital de la dette restent stables à 122 000 € et le volume prévu aux dépenses imprévues passe de 142 840 € à 400 000 €.

- *Les recettes*

La section d'investissement est équilibrée majoritairement par le virement de la section de fonctionnement à raison de 5 683 882 € (+26,5% par rapport à 2010.) Le reste du financement se faisant par les dotations pour 694 986 €, les subventions d'investissement pour 189 757 €, les immobilisations en cours pour 135 200 € et l'amortissement des immobilisations pour 385 000 €.

b) Le budget annexe « Piscine Aquaried »

Le Président propose à Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président, de présenter le budget. Monsieur MERTZ indique que le montant du budget de 929 720 € représente 4% des inscriptions budgétaires pour 2011.

➤ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 618 920 €. Elle connaît une augmentation prévisionnelle maîtrisée en volume de 3% par rapport à 2010.

- *Les dépenses*

Les dépenses intègrent la reprise du résultat négatif constaté en 2010 de 11 370 €.

Le poste « achats » augmente de 5,5% sous l'effet de la hausse attendue du coût de l'énergie (gaz en particulier).

Les services extérieurs connaissent une évolution contraire puisque les prévisions sont en diminution de 4,2%, malgré une hausse conséquente attendue de plus de 36% au niveau de l'article « Prestations de services diverses » due à une revalorisation des tarifs de nos prestataires et de l'augmentation au sein de l'établissement de la fréquence des contrôles réglementaires sur la qualité de l'air et de l'eau.

Les charges de personnel sont stables par rapport à 2010.

- *Les recettes*

L'évolution des recettes provient de l'accroissement de la subvention allouée par le budget principal qui croît de 4,4 %.

Les recettes attendues au niveau des entrées sont évaluées à un montant identique de celui de 2010. La hausse des tarifs décidée l'an passée devrait produire ses effets pour cet exercice. En 2010, la hausse n'avait porté que sur le dernier trimestre.

➤ La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 310 800 €, soit une baisse de 16% par rapport à 2010.

- *Les dépenses*

Les dépenses d'équipement passent de 91 900 € à 229 800 €. Cette hausse est gonflée par une provision pour des dépenses futures de 181 600 € répartie entre les articles « Travaux », « Mobilier » et « Autres immobilisations ».

Les dépenses liées au remboursement du capital de la dette sont elles aussi en baisse.

- *Les recettes*

La section est financée par la reprise du résultat d'investissement 2010 de 285 000 €, le FCTVA et l'amortissement des immobilisations.

c) Le budget annexe « ZAI »

➤ Le fonctionnement

Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président, expose que le budget d'un montant de 5 133 580 € représente 21% des crédits ouverts.

- *Les dépenses*

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 552 079 €. Elles comprennent pour 2 035 779 € les crédits nécessaires à la viabilisation de la 1^{ère} tranche de la zone (1 983 279 €), les charges d'intérêts liées aux avances déjà consenties par le Conseil Général pour un montant de 50 300 €, ainsi que le paiement des taxes foncières pour 2 200 €. Le reste des crédits inscrits correspond à des écritures de stocks.

- *Les recettes*

Les recettes de fonctionnement intègrent notamment la valorisation de la vente du terrain destiné à accueillir le siège administratif et technique à la Communauté de Communes pour un montant de 466 000 €. Les autres recettes d'un montant de 2 035 779 € correspondent à des écritures de stocks portant sur la viabilisation du lotissement industriel, commercial et artisanal.

➤ **L'investissement**

- *Les dépenses*

Les dépenses d'investissement d'un montant de 2 581 501 € comprennent le remboursement du capital des avances et du prêt bonifié du Conseil Général pour un montant de 63 600 €, ainsi que la reprise du résultat d'investissement déficitaire de 2010 de 482 122 €. Les autres inscriptions d'un montant de 2 035 779 € sont la contrepartie des écritures de stocks indiquées précédemment.

- *Les recettes*

Les recettes prévoient la passation d'un emprunt relais de 1 440 501 € et d'une avance de 675 000 € attendue par le Conseil Général pour le financement de la viabilisation de la zone. L'autre recette correspond à une écriture de stocks reprenant la valorisation attendue de la vente des terrains pour une somme de 466 000 €.

d) Le budget annexe « Redevance des Ordures Ménagères »

Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président, précise que le budget annexe REOM s'équilibre en dépenses et recettes à 1 002 850 € en progression de 6,9% par rapport à 2010. Il représente 4% des inscriptions budgétaires au titre de l'année 2011.

- *Les dépenses*

La contribution au SMICTOM de 930 000 € connaît une hausse de 6,5 %. Elle provient de l'augmentation tarifaire décidé par le SMICTOM de 1,6 % mais aussi de l'après solde dû encore au titre de l'exercice 2010 de 79 000 €.

Une provision pour les titres annulés de 58 250 € est prévue, ainsi que la valorisation du personnel de la Communauté de Communes affecté au fonctionnement d'une partie de ce service (renseignements principalement) pour 4 500 €.

- *Les recettes*

Les recettes comprennent le recouvrement de la redevance incitative unique pour 930 000 €, le remboursement par le SMICTOM des titres annulés et des frais de personnel, ainsi que la reprise du résultat de l'exercice 2010 pour un montant de 14 250 €.

e) Le budget annexe « Ecole de Musique Intercommunale »

Sur invitation du **Président, Monsieur Jean-Paul SEILLER, Vice-Président**, indique qu'il appartient désormais à la Communauté de Communes suite à la prise de cette compétence à compter du 1^{er} janvier de voter chaque année ce budget annexe.

➤ **Le fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 92 521 €.

- *Les dépenses*

Les dépenses de personnel représentent 84% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 75 100 €, les charges de gestion courante 14 481 €. Celles-ci comprennent un montant de 8 000 € pour les frais de déplacement des professeurs, de 3 200 € pour l'acquisition de partitions et d'autres matériels pédagogiques.

Le reste des dépenses est lié à l'autofinancement de la section de fonctionnement pour un montant de 2 940 € (1600 € de dotations aux amortissements et 1 340 € pour le virement à la section de fonctionnement).

- *Les recettes*

La subvention allouée par le budget principal de 59 470 € représente 64% des recettes de fonctionnement. Celles-ci sont complétées par le produit de l'écolage (30 000 € à tarifs constants), une subvention de l'ADIAM (2 900 €) et les subventions d'investissement transférées (151 €).

➔ **L'investissement**

La section d'investissement s'établit à 3 200 €.

Les dépenses prévoient l'acquisition de divers matériels pour 2549 € ainsi que du matériel informatique pour 500 €. Elles sont financées par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 340 €, la dotation aux amortissements pour 1 600 € et le FCTVA pour 260 €.

f) Le budget annexe « Gendarmerie Intercommunale »

Le Président souligne que le budget annexe, d'un montant de 962 000 €, représente moins de 4% des crédits inscrits au titre de l'année 2011.

➔ **Le fonctionnement**

- *Les dépenses*

Les dépenses prévoient un crédit de 30 000 € pour honorer les intérêts liés à l'emprunt contracté pour financer l'opération. Les annualités de ce prêt seront couvertes par le loyer versé par l'Etat.

- *Les recettes*

Ces dépenses sont financées par la subvention attendue de l'Etat de 30 000 €.

➔ **L'investissement.**

- *Les dépenses*

Les dépenses comprennent les crédits nécessaires à l'acquisition du foncier pour 750 000 € et les études pour 182 000 €. Elles s'élèvent à 932 000 €.

- *Les recettes*

La contraction de l'emprunt de 932 000 € permet de couvrir les dépenses prévisionnelles d'investissement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4, L.2313-1 à 2313-2,

Vu le décret n°62- 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vote, en fonctionnement par chapitre et investissement par article, comme suit les différents budgets :

➔ **Budget principal : 16 271 326 €**

Fonctionnement : 9 182 501 €

Investissement : 7 088 825 €

➔ **Budget annexe « Piscine Aquaried » : 929 720 €**

Fonctionnement : 618 920 €

Investissement : 310 800 €

➔ **Budget annexe « REOM » : 1 002 850 €**

Fonctionnement : 1 002 850 €

➔ **Budget annexe « ZAIM »: 5 133 580 € (écritures d'ordre et de stocks comprises)**

Fonctionnement : 2 552 079 €

Investissement : 2 581 501 €

➔ **Budget annexe « Gendarmerie Intercommunale » : 962 000 €**

Fonctionnement : 30 000 €

Investissement : 932 000 €

➔ **Budget annexe « Ecole de Musique » : 95 721 €**

Fonctionnement : 92 521 €

Investissement : 3 200 €

- ✓ **Autorise** le Président à effectuer dans les deux sections du budget principal et des budgets annexes, les virements de crédits d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre ou en utilisant les dépenses annexes.

Adopté à l'unanimité.

5. Fiscalité locale 2011 – fixation des taux des taxes locales

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Vote** les taux des quatre taxes locales au même niveau que 2010. Ce qui en terme de taux rebasés donnent les données suivantes :
- Taxe d'habitation : 7,96%
 - Taxe foncier bâti : 3,60%
 - Taxe foncier non bâti : 19,48%
 - Taxe Contribution foncière des entreprises (CFE) : 8,84%
 - Taxe CFE de zone : 13%.

Adopté à l'unanimité.

6. Subventions 2011

Conformément aux crédits votés dans le budget principal, **le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ✓ **Approuve** les subventions suivantes :

LIBELLE	BUDGET 2010	REALISE 2010	PROPOSITIONS 2011
SUBVENTIONS	741 020,00	664 033,03	715 745,00
Subventions de fonctionnement aux group. de coll.	13 000,00	13 714,61	15 350,00
. Agent touristique Grand Ried (CC Rhinau)	2 541,00	5 362,86	3 200,00
. Subvention fonctionnement Aire de Service (CC SELESTAT)	2 000,00	0,00	2 500,00
. CCGR : portes ouvertes artisans		2 683,47	4 000,00
. Programme d'action Grand Ried (CC Rhin y compris étude structuration Grand Ried)	8 459,00	5 668,28	5 650,00

LIBELLE	BUDGET 2010	REALISE 2010	PROPOSITIONS 2011
SUBVENTIONS	741 020,00	664 033,03	715 745,00
Autres organismes	728 020,00	650 318,42	700 395,00
<u>Administration générale :</u>			
. CNAS (à l'ordre du Groupement d'Action Sociale)	2 280,00	1 898,70	2 280,00
. Subventions diverses	15 000,00		16 100,00
<u>Communication :</u>			
. ATILAC : télévision locale	30 984,00	32 689,00	33 530,00
<u>Pompiers :</u>			
. Amicale des Sapeurs-Pompiers de Marckolsheim	2 000,00	0,00	0,00
<u>Enseignement - Formation :</u>			
. Collège	17 000,00	17 000,00	21 000,00
. USEP	1 500,00	1 500,00	1 500,00
<u>Culture :</u>			
. Ecole de musique	48 730,00	48 730,00	0,00
. Mathématiques sans frontières	763,00	763,00	763,00
. PEEP : Grand prix des jeunes lecteurs	575,00	575,00	575,00
. Autres			1 000,00
➤ <u>Concerts :</u>			
. Noëlies			1 000,00
. Concert de l'avent			1 000,00
. Echange Turin			2 000,00
. Duna trio			500,00
. Marckolswing	1 000,00	1 000,00	1 500,00
. Concert Elsenheim : Chœur des Enseignants de Ribeauvillé	1 000,00	950,00	
. Concert Elsenheim : Gospel			1 000,00
➤ <u>Manifestations intercommunales :</u>			
. Mackenheim : Fête du cheval			1 000,00
. Buttik 80 : Noël d'Antan			1 500,00
<u>Interventions sociales :</u>			
. Mission Locale	4 940,00	4 940,00	7 240,00
. Tremplins	4 500,00	4 500,00	4 500,00
. Secours Haïti	10 000,00	mandatement à l'article 6574	0,00
<u>Jeunesse :</u>			
. RAI	220 000,00	220 000,00	235 000,00
. Contrat jeunesse			4 500,00
<u>Famille :</u>			
. Fonctionnement Maison de l'Enfant	138 180,00	92 268,00	126 474,00
. Relais d'assistantes maternelles	26 395,00	24 256,01	28 536,00
. Périscolaire Marckolsheim	81 677,00	81 677,00	81 677,00
. Périscolaire Elsenheim	24 020,00	24 020,00	24 020,00
<u>Environnement :</u>			
. Gardes pêche du bassin Rhin-Sud	500,00	0,00	500,00
. Rhin vivant : cotisation	2 922,00	2 922,00	1 000,00
. Alsace nature : Participation photos			1 000,00
. Miellerie	175,00	175,00	300,00
. Obstgarte			500,00
<u>Actions économiques :</u>			
. ADAC	7 791,00	7 791,00	7 800,00
. ADAC : programme Leader (fonctionnement+animateur)	1 588,00	1 588,00	1 600,00
. Infobest	2 500,00	2 500,00	2 500,00
<u>Aides au Tourisme :</u>			
. O. de Tourisme Marckolsheim : fonctionnement	70 000,00	70 000,00	71 500,00
. O. de Tourisme Marckolsheim : pavillon touristique	12 000,00	8 575,71	12 000,00
. O. de Tourisme Marckolsheim : Carte Seeger			1 500,00
. Document itinéraire cyclable Marckolsheim/Sasbach/Dieboldsheim			2 000,00

Adopté par 23 voix pour, Mme OBER ne prenant pas part au vote.

D) VOIRIE

1. Rue des Prés à Artolsheim – Convention de maîtrise d’œuvre avec la Commune

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président.

Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1^{er} Vice-Président, indique que conformément à ses statuts, la Communauté de Communes peut se voir confier par une ou plusieurs communes membres la maîtrise d’œuvre pour la réalisation de voiries destinées à intégrer la voirie communale,

La Commune d’Artolsheim a décidé de solliciter le concours des services de la Communauté de Communes pour réaliser les travaux de voirie de la rue des Prés, et en assurer la maîtrise d’œuvre,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Approuve** la mise à disposition des services de la Communauté de Communes pour assurer la maîtrise d’œuvre des travaux de voirie de la rue des Prés à Artolsheim ;
- ✓ **Fixe** le taux de rémunération comme indiqué dans le projet de convention préalablement diffusé,
- ✓ **Autorise** le Président à signer la convention en question.

Adopté à l’unanimité.

E) SERVICES A LA POPULATION

1. Relais d’Assistants Maternelles et ALSH – Convention avec la CAF du Bas-Rhin pour le financement de l’acquisition d’une structure de mobilité et de matériel d’équipement et de mobilier

Rapporteur : Madame Catherine GREIGERT, Vice-Présidente.

Madame Catherine GREIGERT, Vice-Présidente, indique que la CAF du Bas-Rhin accorde son concours financier à la CCME pour l’acquisition :

- d’une structure de mobilité (structure de jeu) pour le Relais d’Assistants Maternelles
- de matériel d’équipement (meuble suspendu et panier de lavage) pour la cuisine du périscolaire de Marckolsheim
- du nouveau mobilier (nouvelles chaises enfants) pour le multi-accueil de Marckolsheim.

Cette aide s’élève au total à 1 877,50 € (soit 30% d’une dépense de 834,60 €HT pour l’ALSH ; et 40% d’une dépense de 4 067,79 €HT pour la petite enfance).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Approuve** la convention de financement proposée par la CAF du Bas-Rhin ;
- ✓ **Autorise** le Président à la signer.

Adopté à l’unanimité.

F) ENVIRONNEMENT

1. Etude de faisabilité pour la restauration de l'Altwasser – Convention avec l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse

Rapporteur : Monsieur Jean Claude SPIELMANN, Vice-Président.

Monsieur Jean Claude SPIELMANN, Vice-Président, souligne que la CCME a confié à la société SOGREAH l'étude de faisabilité hydraulique pour la restauration de l'Altwasser sur l'île du Rhin de Marckolsheim pour un montant de 49 400 €HT.

Le prestataire s'est vu confier les missions suivantes :

- Etude de faisabilité hydraulique
- Approche hydraulique et hydrologique de la rivière créée
- Levés topographiques
- Etude sur les infrastructures et les moyens de protection contre les inondations : sécurisation du hameau

La CCME a sollicité des aides financières auprès de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

L'Agence de l'Eau accepte d'apporter une aide financière de 29 700 € soit 60% pour le financement de l'opération.

Le Conseil Régional accorde également une aide au financement de l'étude de 20%.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Approuve** la convention de financement proposé par l'Agence de l'Eau ;
- ✓ **Autorise** le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

2. Animation et Gestion du Parc du Rhinwald – Avenant financier 2011 avec l'ONF

Rapporteur : Monsieur Jean Claude SPIELMANN, Vice-Président.

Monsieur Jean Claude SPIELMANN, Vice-Président expose que dans le cadre de la convention pour l'animation et la gestion du Parc Forestier du Rhinwald Centre-Alsace du 22/10/2004, il est convenu entre la CCME et l'ONF de définir sous forme d'avenant financier, le plan d'actions annuel et son financement.

Le programme d'actions 2011 porte sur :

- **L'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage d'un projet LIFE + :**

Le plan de gestion du Parc Forestier du Rhinwald rédigé en 2010 a recensé les projets visant à la préservation et la restauration des milieux naturels rhénans ainsi qu'à l'accueil et à la sensibilisation du public, à la découverte et au respect des milieux naturels.

La CCME a décidé de monter un projet Life + pour réaliser les projets envisagés avec le concours de financements européens. Elle confie à l'ONF une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage de ce dossier de candidature.

- **L'Assistance à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet « Altwasser :**

L'ONF assure le suivi de l'étude de restauration de l'Altwasser menée par le cabinet SOGREAH sur les points suivants :

- Réalisation du descriptif physique initial de l'Altwasser (types de formations végétales)
- Analyse des impacts environnementaux selon les scénarii identifiés

- Expertise des propositions formulées par SOGREAH
- Soutien opérationnel sur le terrain pour assurer un suivi régulier des niveaux d'eau (relevé à l'aide d'une sonde piézométrique) dans l'Altwasser et sur le Vieux Rhin ;

Le coût de ces missions à charge de la CCME s'élève à 13 995 €. Ce montant est inscrit au budget de la CCME, et devrait faire l'objet d'un financement à hauteur de 50% dans le cadre du Contrat de Territoire par le CG67.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Approuve** l'avenant financier 2011 proposé par l'ONF ;
- ✓ **Autorise** le Président à signer l'avenant financier 2011 proposé par l'ONF.

Adopté par 23 voix pour, 1 abstention (M.GALLIN).

G) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. PAIM – Demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux (DETR)

Rapporteur : Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président.

Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président, rappelle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR). Elle permet le financement de différentes opérations d'investissement.

La Communauté de Communes souhaite déposer un dossier d'aide auprès de la Sous-Préfecture pour le financement des travaux d'aménagement du PAIM-1^{ère} tranche relatifs aux réseaux secs, la réalisation de la voirie définitive et la mise en œuvre des espaces verts. Ils sont chiffrés comme suit :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - Réseaux secs | 588 037 € HT |
| - Voirie | 850 395 € HT |
| - Aménagement des espaces verts | 343 000 € HT |

Soit un total de travaux de : **1 781 432 € HT**

L'aide sollicitée représente 20% des dépenses soit 356 286 €.

Ce projet a préalablement bénéficié d'une aide de 69 000 € au titre de la DDR 2004 et de 161 402,38 € au titre de la DDR 2008 pour les acquisitions foncières et l'ensemble des études d'aménagement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Valide** la consistance des travaux pour l'aménagement de la 1^{ère} tranche ;
- ✓ **Approuve** leur montant ;
- ✓ **Décide d'inscrire** les crédits nécessaires à leur réalisation au budget annexe PAIM ;
- ✓ **Sollicite** une aide auprès de l'Etat pour cette opération au titre de la DETR 2011 ;
- ✓ **Autorise** le Président à lancer la procédure pour la dévolution des travaux conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ **Autorise** le Président à prendre tout acte et à signer tout marché s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

H) DIVERS

1. PLU de Bootzheim – Avis sur le projet arrêté

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Président indique que la Commune de Bootzheim a arrêté en date du 21 décembre 2010 son projet de plan local d'urbanisme.

La Communauté de Communes fait partie des personnes publiques associées à cette procédure. Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil de Communauté est invité à émettre un avis sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de la notification du dossier à la Communauté de Communes. Cette notification a eu lieu le 23 février 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ✓ **Emet** un avis favorable sur le projet de PLU arrêté par la Commune de Bootzheim le 21 décembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

I) VŒUX ET COMMUNICATIONS

Le Président fait part à l'Assemblée du prochain déroulement de deux manifestations sur Marckolsheim :

- Le Forum de l'apprentissage le mercredi 6 avril de 15 à 17 h 30 Salle des adjudications organisé par la Mission Locale et Pôle Emploi ;
- L'opération « Job days » mise en œuvre par Pôle Emploi et l'Arbeitsamt de Fribourg le jeudi 5 mai à la salle des adjudications à laquelle prendront part une douzaine d'entreprises allemandes.

Monsieur Marc GAUTIER, Vice-Président propose d'étudier l'octroi d'une aide de la Communauté de Communes au bénéfice des sinistrés du tsunami au Japon.

Le Président indique que cette question fera l'objet d'un examen approfondi pour une décision prochaine en Conseil de Communauté.

Le Président donne lecture du communiqué de presse commun qu'il a remis avec son collègue Jean-Marie SIMLER, Président de la Communauté de Communes du Grand Ried à la presse concernant le projet d'ouverture d'un village de marques à Sainte Croix en Plaine et dont les termes sont les suivants :

« Frédéric PFLIEGERSDOERFFER et Jean-Marie SIMLER, Présidents des Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried tiennent à exprimer leur inquiétude et leur opposition forte au projet de création d'un village de marques près de Colmar, à Sainte-Croix-en Plaine.

Les promoteurs de ce projet commercial annoncent une zone de chalandise située dans un rayon de 60 minutes qui impacterait grandement le territoire des deux Communautés de Communes et l'ensemble de l'Alsace centrale.

Si les deux Présidents ne contestent pas l'effet positif et dynamisant de la libre concurrence pour le consommateur en matière commerciale, l'ouverture en l'espèce de cet équipement risquerait de porter atteinte de manière durable à l'équilibre existant en matière d'offre commerciale à l'échelle de l'Alsace Centrale, tant au niveau des zones urbaines que rurales.

Ils estiment qu'il est vital de continuer à œuvrer de manière volontariste au sein de ces différentes zones en faveur du maintien et du développement d'activités commerciales de proximité qui contribuent au dynamisme et à l'attractivité de ces territoires et répondent à une demande réelle des populations.

L'analyse des comportements d'achat des ménages permet de constater que l'offre commerciale en Alsace Centrale est déjà suffisamment riche et diversifiée pour satisfaire les besoins actuels des consommateurs.

Ainsi, dans le domaine alimentaire, les consommateurs d'Alsace Centrale réalisent à 90% leurs achats sur le territoire de la région de Sélestat et pour leurs achats non-alimentaires, l'offre présente sur la région de Sélestat répond à 70% aux attentes des ménages.

Les commerçants artisans du secteur du Ried ont bien compris les enjeux en cours en participant de manière active aux nombreuses initiatives impulsées par les deux Communautés de Communes destinées à dynamiser et renforcer l'activité commerciale locale (Journée portes ouvertures des artisans- commerçants du canton de Marckolsheim dont la prochaine édition aura lieu le 25 septembre 2011, Grand Ried Expo,...).

En outre, à l'heure où nos concitoyens sont de plus en plus sensibles aux questions liées au développement durable, le fait de centraliser des activités en périphérie du Centre Alsace devrait générer des déplacements et des nuisances encore plus importants, sur un axe Nord-Sud déjà fortement fréquenté.

Les deux Présidents appellent donc à une mobilisation générale contre ce projet afin de préserver la présence indispensable de commerces de proximité sur l'ensemble du Centre Alsace. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Fait à Marckolsheim, le 24 Mars 2011

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFEL

